

**Décision portant nomination de Mme Isabelle TELLIER aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Isabelle TELLIER, professeure des universités à l'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

Sa mission, à l'interface INS2I / INSHS, a pour objet le suivi des activités relevant de la partie traitement automatique de la langue et le suivi des questions relatives aux sciences de la cognition, en lien avec l'INSB et l'INSHS.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Isabelle TELLIER, demeure affectée au laboratoire des Langues, textes, traitements informatiques, cognition (LATTICE) – UMR8094 – Montrouge.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, Mme Isabelle TELLIER, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs